

Chère Cliente, Cher Client,

Nous sommes au regret d'apprendre que vous avez rencontré une difficulté avec votre produit Brother. Et ce, malgré la meilleure attention que nous apportons à la qualité et la fiabilité de nos produits.

Si votre produit doit être réparé ou diagnostiqué, vous devez le renvoyer à notre Service d'Assistance en France ou le déposer auprès du Revendeur auquel vous avez acheté ledit produit Brother.

Afin que votre produit arrive dans notre Service d'Assistance ou soit déposé auprès de votre Revendeur en bon état, il est important de l'emballer dans une boîte ou un carton robuste adapté au transport.

L'idéal serait d'utiliser l'emballage d'origine. Si vous n'avez plus l'emballage d'origine, veuillez à emballer le produit dans une boîte de taille adéquate, en y ajoutant des protections à l'intérieur si nécessaire, afin qu'il puisse voyager en toute sécurité. Si vous avez des doutes quant à l'emballage de la machine en toute sécurité, veuillez consulter votre manuel d'utilisation.

Si la machine est endommagée pendant le transport (via La Poste ou un transporteur, par exemple), le montant des dommages pourront vous être facturés si elle n'a pas été emballée correctement.

Brother n'est pas responsable des dommages subis pendant le transport par les produits expédiés par vos soins au Service d'Assistance.

Pour notre Service d'Assistance (produit acheté hors réseau Revendeur), veuillez envoyer le produit à l'adresse suivante :

ETS DEMEYERE
55 rue de la Papinerie
59390 LYS LEZ LANNOY – France

Veuillez noter que les frais d'envoi sont à votre charge et le retour à la nôtre et ce, pour la durée de la garantie-constructeur applicable sur ledit produit.

Veuillez joindre les informations suivante à l'intérieur de l'emballage du produit :

1. Nom/Prénom de la personne à contacter
2. Adresse postale complète et numéro de téléphone
3. Preuve d'achat du produit (ticket de caisse ou facture) ; dans le cas d'une société, la période de garantie est de seulement un an.
4. Description complète de la difficulté rencontrée avec ledit produit (objet de la réclamation).
5. Tout le matériel nécessaire pour nous permettre de vérifier le produit en procédant comme vous l'avez fait lorsque vous avez rencontré le problème (test sur tissu par exemple).
(veuillez ne pas joindre tous les autres accessoires inutiles)

Dès réception du produit, nous procéderons au diagnostic ou aux réparations nécessaires, conformément aux termes de notre garantie (page suivante), puis nous vous retournerons l'appareil.

Le Service d'Assistance n'est pas autorisé à compléter le produit si certains accessoires manquent, même si le produit est neuf et n'a jamais été utilisé.

Si vous ne recevez pas le produit dans un délai de 10 jours ouvrables, n'hésitez pas à contacter notre Groupe de satisfaction clients par e-mail à l'adresse suivante : service@brothersewing.eu

Cordialement

BROTHER SEWING MACHINE EUROPE GMBH

brother®

WARRANTY CARD

Čeština	Español	Magyar	Slovenčina
Dansk	Français	Nederlands	Suomi
Deutsch	Italiano	Polski	Svenska
Eesti keel	Latviešu	Português	
English	Lietuvių	Română	

Contact details:
Brother Sewing Machines Europe GmbH
Im Rosengarten 11
61118 Bad Vilbel, Germany

Brother Sewing Machines Europe GmbH
U.K. Branch
Shepley Street, Audenshaw
Manchester M34 5JD, U.K.

Website: www.brothersewing.eu

XE9699-001

Garantie de 3 ans Brother®

Public concerné :

La présente garantie concerne uniquement l'acheteur au détail/l'utilisateur final original (désigné dans la présente garantie par « Acheteur original ») du produit, des consommables et des accessoires fournis (collectivement désignés dans la présente garantie par « ce Produit »).

Si vous avez acheté un produit chez une personne autre qu'un revendeur agréé Brother ou si le produit a été utilisé (y compris de façon non limitative les modèles sur pied ou le produit remis en état, excepté les produits remis à neuf en usine par Brother) avant son acquisition, vous n'êtes pas l'Acheteur original et le produit acheté n'est pas couvert par la présente garantie.

Étendue de la garantie :

Ce Produit comprend une machine, des consommables et des accessoires. Les consommables et les accessoires correspondent, de façon non limitative, aux aiguilles, aux ampoules, aux pieds-de-biche, aux canettes, aux couteaux, aux outils et aux cadres de broderie.

Sauf disposition contraire, Brother garantit que la machine ne présente aucun vice de matériau et de main-d'oeuvre dans le cadre d'une utilisation normale.

Durée de la garantie :

Il s'agit d'une garantie de 3 ans à compter de la date d'achat d'origine pour les pièces et la main-d'oeuvre.

(Si la machine est utilisée à des fins professionnelles, Brother propose une période de garantie de 1 an à compter de la date d'achat pour les pièces et la main-d'oeuvre.)

Hors garantie :

La présente garantie ne couvre pas :

- (1) Les dommages physiques causés au présent Produit ;
- (2) Les dommages dus à une installation incorrecte, une utilisation non conforme ou inappropriée, un usage abusif, une négligence ou un accident (y compris de façon non limitative le transport du présent Produit sans préparation préalable et/ou son emballage) ;
- (3) Les dommages causés par un autre appareil ou logiciel utilisé avec le présent Produit (y compris de façon non limitative les dommages résultant de l'utilisation de pièces, de consommables et d'accessoires d'une marque autre que Brother®) ;

(4) Les consommables et les accessoires ;

(5) Les pièces nécessitant une réparation/maintenance périodique, une recharge ou un échange pour usure ordinaire, y compris de façon non limitative le boîtier de la canette, la plaque d'aiguille, les courroies, l'enfileur d'aiguille et le support de crochet.

La présente garantie est NULLE si le présent Produit a été altéré ou modifié de quelque façon que ce soit (y compris de façon non limitative en cas de tentative de réparation sous garantie sans l'autorisation de Brother et/ou en cas d'altération/de suppression du numéro de série).

Que faire si vous pensez que votre Produit remplit les conditions requises pour être couvert par le service de garantie ?

Signalez votre problème à un revendeur ou un service après-vente agréé Brother dans la période de garantie applicable. Fournissez le reçu ou la facture originale comportant la date d'achat, le produit et le nom du revendeur à Brother ou au service après-vente agréé Brother.

Responsabilités de Brother :

Si le problème signalé concernant votre machine est couvert par la présente garantie et si vous avez contacté en premier Brother ou un service après-vente agréé dans la période de garantie applicable, Brother ou son service après-vente agréé réparera ou échangera la machine à sa charge pour les pièces et la main-d'oeuvre.

Brother se réserve le droit, à sa seule discrétion, de décider si la machine sera réparée ou échangée. La machine réparée ou échangée sera renvoyée par fret payé d'avance ou sera mise à votre disposition chez le revendeur ou auprès du service après-vente agréé le plus proche.